



Recommandations pour l'organisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire de la région Centre

Préambule :

Le principe des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) est défini dans la Charte régionale du 5 décembre 2007.

Les RCP doivent toutes, à court terme, intégrer le Dossier Communicant de Cancérologie (DCC).

Dès à présent, pour être conforme aux obligations de l'autorisation « traitement du cancer », leur organisation doit respecter un certain nombre de règles pour garantir :

- La sécurité des données
- L'optimisation du temps médical
- La diffusion et la traçabilité des informations
- La mise en place du plan personnalisé de soins (PPS)
- La qualité du système

1. L'identité du patient :

L'identité du patient doit être saisie et contrôlée par le secrétariat du service de soins ou du médecin libéral. Ceci est la meilleure façon d'assurer :

- La qualité des informations saisies et d'optimiser le temps passé à cette saisie
- L'exhaustivité de la liste des médecins correspondants
- La démarche pour obtenir le consentement du patient concernant le passage en RCP et l'informatisation de son dossier
- Le recueil de l'Identifiant National de Santé par la Carte Vitale, le cas échéant.

2. La programmation du passage en RCP :

Le passage d'un dossier en RCP doit être considéré comme la consultation d'un groupe d'expertise. A ce titre, il doit être programmé à l'avance.

Le rendez-vous est donc pris au mieux dans la suite immédiate de la saisie de l'identité.

3. La préparation du dossier avant la RCP :

La RCP est très consommatrice en ressources médicales ; pour en diminuer la durée, les dossiers doivent être préparés à l'avance. Pour ce faire, le pré-remplissage de la fiche RCP est recommandé.

A ce titre, les fiches du DCC permettent :

- De travailler sur un même document à partir de sites différents
- De favoriser le renseignement des champs obligatoires selon les critères de l'Institut National du Cancer (INCa)
- De renseigner automatiquement le code CIM 10
- D'accéder automatiquement à l'antériorité du patient s'il est déjà passé en RCP

4. Equipement nécessaire au bon déroulement de la RCP :

Pour optimiser la durée de la RCP, la salle doit être équipée en conséquence. Deux fonctionnalités sont nécessaires :

- la visualisation de l'imagerie par les participants
- et • la visualisation de la fiche RCP au moment de la validation (tous les participants doivent pouvoir relire le libellé de la proposition thérapeutique saisie).

L'environnement nécessaire est donc le suivant :

- deux PC : un pour l'imagerie (réseau ou CD ROM) et un pour la fiche RCP (dossier patient ou DCC)
- un vidéo-projecteur (ou un grand écran en fonction de la taille de la salle) avec une fonction pour basculer d'un ordinateur à l'autre. L'idéal étant d'avoir 2 vidéo-projecteurs ;
- une maintenance informatique locale doit être accessible pendant la durée de la RCP, ces aspects techniques ne devant pas ralentir la réunion.

Avec cet équipement, l'utilisation du DCC apporte :

- Une facilitation dans la gestion des participants
- Un accès contextuel aux référentiels régionaux et nationaux
- Un accès aux autres bases de données (prochainement thésaurus de chimiothérapie, puis protocoles de recherche clinique)

5. Validation de la fiche RCP :

La validation de la fiche RCP en temps réel est l'objectif à atteindre et le moins consommateur en temps médical, qu'il s'agisse de la fiche RCP du DCC ou non.

Si elle est différée, elle doit être faite directement par le médecin animateur ou un médecin prenant en charge le patient. En aucun cas la validation définitive ne doit être déléguée au secrétariat : cette validation vaut signature, comme pour un courrier médical ou un compte-rendu.

6. Le compte-rendu de la RCP :

La restitution de la discussion de RCP doit être envoyée aux médecins correspondants et conservée dans le dossier du patient.

A ce titre, le DCC apporte :

- une automatisation de l'envoi aux correspondants ;
- et prochainement, une automatisation de l'intégration au dossier patient informatisé.

Au total :

Le suivi de ces recommandations doit permettre la tenue d'une RCP dans le respect des normes en vigueur tout en optimisant la durée de la réunion.

L'utilisation du DCC est un plus car il apporte des fonctionnalités permettant d'assurer cette qualité de la RCP. Le DCC permet en outre de disposer d'un InfoCentre, qui rend possible toutes les requêtes statistiques et la gestion de l'indemnisation des RCP pour les médecins libéraux. Prochainement, un PPS pourra également être édité et tracé.